



Office de Tourisme
châtaigneraie
cantalienne

Office de Tourisme de la Châtaigneraie cantalienne

28 avenue du 15 septembre 1945

15290 LE ROUGET

www.chataigneraie-cantal.com

info@chataigneraie-cantal.com

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme

Date : mercredi 7 avril 2021 à 18h00 salle polyvalente de Saint-Mamet la Salvetat.

Etaient présents Mmes et M. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

M. CABANES, M. CANCHES, M. CANTOURNET, M. CASTANIER, M. CHARREIRE, M. FEVRIER, Mme FORESTIER-GRAMOND, M. LACARRIERE, M. MALVEZIN, M. MANHES, M. PIGANIOL, M. PONTON, M. ROUET, M. TURQUET, M. VIEYRES, Mme VILLARET.

Représenté(e)s ayant donné pouvoir :

Mme COURET, (ayant donné pouvoir à M. CABANES), Mme DARFEUILLE (ayant donné pouvoir à M. MANHES), M. SERIEYS (ayant donné pouvoir à M. CANTOURNET).

Absent(e)s :

M. MERAL, Mme PLANTECOSTE.

M. Manhès ouvre la réunion, présente ensuite les personnes excusées et propose de commencer l'ordre du jour.

1- Présentation du Bilan Financier 2020 par le Cabinet Comptable (document joint)

Le bilan financier 2020 est présenté par Mme Mathonier expert comptable. Le résultat de l'exercice présente un solde positif de 86 698€, ce qui est exceptionnel. Il s'explique comptablement par les points suivants : la prise en charge de l'activité partielle par l'Etat lors du premier confinement pour 17 407€, une exonération des cotisations URSSAF toujours dans le cadre des mesures exceptionnelles de soutien au secteur du tourisme à hauteur de 23 204€, la baisse de la taxe sur les salaires de 4 754€, la baisse des dépenses de missions due à l'annulation d'opérations de promotion touristique (les salons notamment) pour 2 741€, l'absence de dépenses liée à l'amélioration et au développement du site internet soit 5131€, une forte diminution de la provision des indemnités de départ à la retraite de 15 241€ (en 2019, un changement de taux au niveau de la Convention collective avait induit une provision importante afin de régulariser les montants), la baisse du nombre de saisonniers (1 seul à 80% du temps de travail contre 2 à 3 saisonniers habituellement) et enfin une augmentation de la taxe de séjour en 2018 de 20 938€ (pour rappel, le budget intègre la taxe de séjour collectée 2 ans plus tôt : en 2020, le montant de la taxe de séjour versée correspond à la taxe collectée en 2018).

Le bilan comptable est soumis au vote des membres présents :

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

M. Manhès informe que l'association "Office de Tourisme" n'a pas pour vocation à thésauriser cet argent. Il ajoute que lorsque seront abordées les questions diverses, il proposera au Conseil de réserver une enveloppe budgétaire pour financer un projet de développement touristique en Châtaigneraie cantalienne.

2-Présentation du budget prévisionnel 2021 (document joint)

M. Manhès présente le budget prévisionnel. Il est construit sur les mêmes bases que celui de 2020 dans la mesure où l'on espère que le fonctionnement de l'Office de Tourisme revienne à la normale.

Côté dépenses :

Une baisse de la masse salariale est notée. Les charges de fonctionnement restent identiques. Au niveau de la promotion, une dépense supplémentaire concerne le renouvellement du support de promotion Rando. En effet, avec la création de circuits VTT et le renouvellement des sentiers de randonnées pédestres, se pose la question de créer un nouveau support de promotion. Le stock de classeurs de randonnée pédestre créé en 2009 et utilisé jusqu'en 2021 se termine. Dans la mesure où ce nouveau document sera édité en nombre d'exemplaires permettant une utilisation sur plusieurs années, la dépense allouée est évaluée à 8 000€. Afin d'anticiper la baisse de la taxe de séjour dans le budget de 2022, une provision de 20 000€ est également inscrite. Nous savons qu'au titre des nuitées 2020, il y aura une baisse de 20 000 à 25 000€ de la taxe de séjour en Châtaigneraie cantalienne (un bilan de la taxe de séjour 2020 est prévu à l'ordre du jour du CA).

Côté recettes :

La subvention de la Communauté de Communes reste identique. Le montant de la taxe de séjour 2019 est également inscrit. Un versement de fonds européens à hauteur de 37 294,75€ est à noter. Cela correspond à un dossier déposé dans le cadre du programme LEADER pour la requalification de l'offre de randonnée pédestre en Châtaigneraie cantalienne (relevé cadastral, conventions de passage, délibérations des communes, inscription au PDIPR). Les cotisations des adhérents sont à la baisse (diminution liée au manque de visibilité pour les associations, aux difficultés que peuvent rencontrer les hôteliers et restaurateurs du territoire). M. Balmisse précise qu'en 2020, les associations qui n'avaient pas organisé d'animations ont été remboursées de leur cotisation pour un total d'environ 2000€. En 2021, ce même service a été proposé aux associations. Concernant les conventions de partenariat, elles sont également en baisse. L'association boogie woogie en collaboration avec l'Office de Tourisme a évalué le temps de travail que pourrait consacrer l'Office pour l'accompagnement à l'organisation du festival en 2021. Ce dernier serait organisé sous un nouveau format pour répondre aux exigences du protocole sanitaire. Pour les Petites Cités de Caractère, il n'y aura plus de travail en collaboration avec l'association régionale en 2021 (travail de traduction pour le Guide Régional Petites Cités de Caractère en 2020). En 2021, la convention de partenariat concerne uniquement l'association départementale. Le montant de la prestation de service qui lie l'Office de Tourisme à EDF pour l'organisation des visites du barrage est le même que celui qui était prévu en 2020. L'an dernier il y a eu une augmentation de cette participation du fait du nombre de visites qui a augmenté pour répondre aux demandes de visites malgré la restriction du nombre de personnes par groupe. Les montants qui concernent les ventes, la billetterie, les visites de ville, le classement des meublés de tourisme restent sensiblement les mêmes.

Le budget prévisionnel est présenté à l'équilibre pour un total de 490 538,05€.

Le budget prévisionnel est soumis au vote des membres présents

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

3-Bilan de la saison touristique 2020 (Enquête de Conjoncture et Tableau de bord 2020) (documents joints)

L'enquête de conjoncture est présentée.

Les données sont à retrouver sur le site pro de l'Office de Tourisme

<https://pro.chataigneraie-cantal.fr/tableau-de-bord-accueil-bilan-de-lannee-2020>

<https://pro.chataigneraie-cantal.fr/bilan-saison-2020>

M. Février demande si la fréquentation touristique de la Châtaigneraie cantalienne a été bonne par rapport à celle du département. M. Balmisse répond que la période juillet et août a été très bonne. Mais, l'affluence de l'été n'a pas compensé les pertes du printemps. septembre a également été un bon mois.

M. Manhès revient sur les demandes importantes qui sont faites dans les bureaux de l'Office de Tourisme sur les départements limitrophes. Il lui paraît très important de ne pas se limiter aux barrières administratives mais au contraire de se rapprocher de ces territoires qui ne peuvent qu'apporter une attractivité supplémentaire à la Châtaigneraie cantalienne qui se situe au carrefour de grands sites (Conques, Figeac, Rocamadour, ...).

M. Manhès ajoute qu'en septembre la clientèle de camping-cariste a été très présente. C'est une typologie de client sur laquelle il convient de s'attarder car ils consomment localement, en activités et produits.

4-Dossiers en cours - Taxe de Séjour, Projet VTT:

- Taxe de Séjour (voir document joint)

Le document fait état de la perception de la taxe de séjour 2020 au 6 avril 2021. A ce jour, le montant de la taxe perçue est de 103 983,16€ soit une baisse de 18% par rapport à 2019. Le détail par secteur géographique, des plateformes et de la centrale de réservation des Gîtes de France est donné ainsi qu'une courbe présentant l'évolution de la taxe depuis 2015.

En 2020, la Taxe Additionnelle Départementale a été également déclarée. Le taux de la taxe additionnelle départementale est de 10% qui doit être ajouté à la taxe de séjour de la Châtaigneraie cantalienne. A ce jour, elle représente 8,5% du total de la taxe soit 8 831,67€. Cet écart correspond aux dossiers sur lesquels la taxe additionnelle n'est pas indiquée.

- Projet VTT (document joint)

M. Balmisse présente les différentes étapes de ce projet qui a débuté en mai 2017. Un COPIL composé de membres d'associations locales, de techniciens, a été créé pour définir des circuits sur le territoire. 15 circuits pour 392 km ont été retenus dont celui du Tour du Lac. Une première phase a concerné 6 circuits. Un dossier qui comprend pour chacun des circuits : les fiches projets, les relevés cadastraux, l'assemblage cadastral, la carte, les relevés de terrain, les conventions de passages privés et les délibérations a été déposé au Conseil Départemental. Le plan de financement intègre une participation du Conseil Départemental puisque les 6 circuits ont répondu au cahier des charges du PDIPR. Ces 6 circuits devraient être opérationnels cet été. Les panneaux de signalisation et les poteaux ont été commandés et réceptionnés. La phase d'aménagement de ces circuits doit débuter courant mai 2020.

Les 6 circuits de la phase 1 :

- Circuit 1 : Départ Marcolès
- Circuit 2 : Départ Puycapel (Calvinet-Mourjou), Cassaniouze,
- Circuit 3 : Départ Montsalvy

- Circuit 4 : Départ Maurs, Quézac
- Circuit 5 : Départ Arnac La Gineste
- Circuit 6 : Départ Le Rouget-Pers, La Ségalassière, Roumégoux

Soit 132,6 km

Une phase 2 devrait permettre d'aboutir à la création de 8 circuits supplémentaires. Suite au renouvellement de certains conseils municipaux, de nouveaux rendez-vous ont été pris avec les communes concernées. Il s'agit maintenant de finaliser les dossiers (conventions de passage, délibérations) . M. Balmissse ajoute que pour cette phase 2, une demande a été faite auprès du programme LEADER (Fonds Européens) afin de bénéficier de financement pour l'étude technique (recensement des besoins en aménagement, roadbook, pose signalétique) sur la base d'un investissement à hauteur de 40 000€, financé à 80% soit 32 000 €. Cette demande portée par la Communauté de Communes Châtaigneraie cantalienne pourra être prise en compte à la condition que le dossier complet soit fourni avant le 15 mai 2021. De nombreuses demandes de financement ont été déposées auprès de l'ADEPA. Les premiers dossiers complets seront traités en priorité.

M. Canches informe qu'un projet de circuit VTT est en cours entre les communes de Laroquebrou, Saint-Gérons et Saint-Etienne Cantalès. Ce circuit ne passerait que sur des chemins publics. Si jamais un des 8 circuits prévus ne pouvaient aboutir, il pourrait être intéressant de l'intégrer à l'offre. M. Balmissse indique que la porte n'est pas fermée mais que les premiers circuits envisagés par le COPIL restent la priorité. D'autres projets sont également en cours notamment sur Roannes- Saint- Mary.

Les communes concernées par les 8 nouveaux itinéraires sont :

Marcolès, Vitrac, Maurs, Saint-Constant, Saint-Etienne de Maurs, Saint-Santin de Maurs, Siran, Glénat, Laroquebrou, Boisset, Leynhac, Saint-Antoine

- Randonnée Pédestre

M. Balmissse fait un bilan sur la randonnée pédestre. Les conventions de passage arrivant à échéance, tous les circuits de randonnée pédestre ont fait l'objet d'une requalification. A ce jour, sur 55 circuits de petite randonnée, 1 seul circuit n'est pas complet. Il s'agit du circuit de la Ségalassière dont les conventions de passage concernent la commune de Glénat.

La randonnée de Leucamp a été modifiée. Un nouveau circuit a été créé sur la commune de Ladinhac.

Mme Villaret demande qui s'occupe du balisage des chemins de randonnée? M. Balmissse lui répond que le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre a été missionné par la Communauté de Communes pour effectuer le balisage de l'ensemble des circuits de randonnée en 2021.

L' Association Dispo Services est chargée également de l'entretien de tous les sentiers par la Communauté de Communes en 2021. M. Cabanes précise que 2 passages sont prévus dans l'année.

M. Balmissse ajoute qu'en 2022 devra être ajouté l'entretien des 6 circuits VTT.

5-Election des membres du Bureau :

Une présentation des membres du CA actuels est faite. M. Manhès demande si les membres actuels du bureau sont toujours candidats. Il est nécessaire de renouveler le poste de Trésorier occupé jusqu'alors par Mme Muriel Darfeuille qui démissionne du Conseil d'Administration. En effet, Mme Darfeuille quitte sa fonction de Directrice du Village

Vacances La Châtaigneraie à Maurs. M. Manhès demande s'il y a des candidats. Il propose Mme Villaret, gérante des Bains du Rouget, au poste de trésorière (dans la mesure où ce poste ne peut être tenu par un élu).

L'élection des nouveaux membres du Bureau est soumise aux votes des membres :

M. MANHES - Président

M. CABANES Vice-Président

Mme COURET Vice-Présidente

Mme VILLARET Trésorière

M. LACARRIERE Trésorier adjoint

M. ROUET Secrétaire

M. SERIEYS Secrétaire adjoint

M. CANTOURNET membre

M. FEVRIER membre

M. VIEYRES membre

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

5-Questions diverses :

- M. Manhès présente son projet de consacrer une enveloppe de 50 000€ pour collaborer au financement de projets touristiques en Châtaigneraie. L'avis est demandé au Conseil d'Administration. M. Piganiol demande si le choix du projet touristique est arrêté ? M. Manhès répond que ce choix pourra être débattu lors d'une prochaine réunion de la Commission Tourisme et du Bureau de la Communauté de Communes. Il ajoute qu'il peut s'agir d'un ou plusieurs projets.

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

- Dans le cadre des fiches projets LEADER déposées par l'Office de Tourisme, il est nécessaire d'avoir l'assentiment du Conseil d'Administration. Aussi, M. Manhès demande aux membres présents de délibérer sur la demande de financement établie pour l'année 2022 et qui concerne la création d'une carte touristique des lacs et notamment du lac de Saint-Etienne Cantalès. Cette carte sera réalisée en intégrant les 2 territoires concernés à savoir la Châtaigneraie cantalienne et la CABA. L'exemple de la délibération est fourni aux membres (voir document joint). Après approbation, M. Manhès signe la délibération afin de compléter la demande de financement qui sera envoyée à l'ADEPA.
- Accueil Vélo : La GT2V (Grande Traversée du Volcan à Vélo) permet de relier la vallée du Lot au Val d'Allier à vélo (232 kms). La Châtaigneraie est concernée par 2 étapes de ce circuit : Port d'Agrès-Maurs et Maurs-Aurillac. Un travail en collaboration avec le service Tourisme du Conseil Départemental a permis au territoire de la Châtaigneraie d'obtenir la marque Accueil Vélo en 2021. Ce label garantit aux cyclistes un accueil adapté : parking vélo, point d'eau, circuits vélo, ...
Le bureau de l'Office de Tourisme à Maurs a obtenu la marque Accueil Vélo. Une démarche d'accueil globale puisque des prestataires touristiques situés à moins de 5km de la véloroute sont également entrés dans le réseau "Accueil Vélo". C'est le cas du Camping Le Moulin de Chaules à Saint-Constant-Fournoulès, du restaurant Le Relais de Saint-Constant, de la Maison d'Adèle un gîte à Saint-Constant-Fournoulès, du Camping municipal "Le Vert", du Village Vacances "Domaine La Châtaigneraie" et

de la brasserie “Le Parisien” à Maurs, de l’hôtel Restaurant Cruzel à St-Etienne de Maurs, du Gîte L’Oustal d’André à Leynhac, de l’Auberge La Tomette à Vitrac et du Camping L’Etang aux Hirondelles à Marcolès.

Une page dédiée à l'accueil Vélo en Châtaigneraie a été créée sur le site internet de l’Office de Tourisme.

- **Marque Tourisme et Handicap**

Depuis plusieurs années, l’Office de Tourisme est engagé dans l’accueil des personnes en situation de handicap. La marque Tourisme et Handicap permet d’identifier les structures proposant un accueil adapté pour chaque handicap : auditif, mental, moteur et visuel. Ce label est national. Il est obtenu pour une durée de 5 ans. Une première labellisation a eu lieu lorsque le bureau de Laroquebrou a été aménagé il y a plus de 10 ans. Puis, lorsque le nouveau bureau de Maurs a ouvert, la démarche a également été engagée. Cette année, les bureaux de Laroquebrou et Maurs devaient de nouveau être audités afin de répondre au cahier des charges de la marque. Ce renouvellement a été l’occasion d’intégrer le nouveau bureau d’accueil de Montsalvy dans la démarche. Ainsi, début 2021, la marque Tourisme et Handicap a été délivrée pour ces 3 bureaux et pour les 4 handicaps : auditif, mental, moteur et visuel. Des supports adaptés sont proposés, une boucle magnétique est mise à disposition, les personnes en fauteuil roulant peuvent avoir accès à l’information touristique, le personnel a été formé...De plus, une page dédiée au handicap a été créée sur le site internet. On y retrouve également l’offre touristique adaptée.

- **Tour du Lac : Compte tenu du nombre de demandes faites à l’OT sur le circuit du Tour du Lac, M. Balmissé pose la question de l’avancement des travaux. M. Cabanes indique que 10 km ont été aménagés. Un balisage provisoire sera installé cet été pour orienter les vacanciers. Concernant la Châtaigneraie, la deuxième tranche reliant le viaduc du Ribeyrès est en cours . Afin de finaliser le circuit, nous sommes toujours dans l’attente de l’autorisation de la SNCF. Le circuit dans son intégralité devrait être effectif fin 2022, début 2023.**

M. Canches et M. Turquet indiquent que la anse du Bourieu n’est pas totalement accessible. M. Cabanes précise qu’une solution a pour l’instant été trouvée. Elle consiste à passer par Rénac Village, suivre la route et rejoindre Le Pontal.

Fin de la réunion à 20h.